DEC150264CNPS

Décision portant nomination de Mme Frédérique MAZE-CORADIN aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS :

Vu la décision n°100259DAJ du 01 octobre 2010 portant organisation de la coordination nationale de prévention et de sécurité ;

DECIDE:

Article 1er

Madame Frédérique MAZE-CORADIN, ingénieure de recherche au CNRS (IR2), responsable du service de prévention et de sécurité de la délégation Paris B, est nommée chargée de mission auprès du président pour la direction déléguée aux ressources dans le cadre de la coordination nationale de prévention et de sécurité du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet la prévention du risque chimique.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Frédérique MAZE-CORADIN demeure affectée à la délégation Paris B, 16 rue Pierre et Marie Curie, 75005 Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, Madame Frédérique MAZE-CORADIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs